Les Pros de d'Accessibilité

Marque décernée par la FFB

La Fédération Française du Bâtiment

- 60000 entreprises adhérentes,
- Porte parole du Bâtiment, plus de 10000 mandats,
- Intervient à Bruxelles pour les droits des entreprises du Bâtiment dans les dossiers communautaires,
- Elle y dispose d'une tribune permanente par le canal de la FIEC (Fédération de l'industrie européenne de la construction).

Qui sont les pros de l'accessibilité ?

- Des artisans et des entreprises qui ont signé la chartre « Bâtir avec l'environnement »

- Qualifiés dans leur métier par Qualibat ou Qualifelec,

- Ayant des connaissances de l'accessibilité par l'expérience ou par la formation.

Les avantages :

- Compétences en accessibilité reconnues et valorisées,
- Afficher un signe de qualité, distinct des autres entreprises,
- Proposer à nos clients une approche globale du besoin d'accessibilité,
- Bénéficier d'un ensemble de documents et d'outils spécifiques (fiche de visite, contrats…)
- Travailler en réseau,
- Prendre en compte les co-financeurs du projet.

Accès aux marchés publics

- Par l'arrêté du 29/03/2016, Les Pros de l'Accessibilité peuvent être candidats aux marchés publics.

- Certificats demandés doivent être délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités.

- Conforme aux normes, qualité y compris l'accessibilité.

Aides financières pour le diagnostic

- la Chambre du Commerce et de l'Industrie,
- la Banque Populaire,
- la Chambre des Métiers de l'Artisanat,
- l'Union nationale des professions libérales,
- la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes

Aides financières pour les travaux

- FISAC : 30% des travaux de mise en accessibilité,
- Aides spécialisées « Accessibilité » des collectivités territoriales,
- Structures touristiques : aides régionales ou départementales pour labellisation « Tourisme et handicap »,
- Fonds européens,
- Prêts : Le Crédit Lyonnais, Banque Populaire, Interfimo, Bpifrance.
- Secteur public : Caisse Des Dépôts

Retour d'expérience

- Demande accrue de mise en conformité, suite aux AD'AP,
- Délai d'instruction des dossiers AD'AP parfois trop long,
- Complexité et incompréhension de ces mêmes dossiers.
- Manque d'informations auprès des exploitants d'ERP;

Notre philosophie :

- « *Ensemble, bâtissons une nouvelle manière de vivre* »

Merci de votre attention

- www.libacces.fr

Lib'Accès

SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ